



Après pose d'un chauffe eau solaire

Par **CAZABLON**, le **05/05/2008** à **18:03**

Bonjour,

J'ai fait installer, il y a tout juste 2 ans, un chauffe solaire afin de faire des économies d'énergie, mais il s'avère que ma consommation d'électricité a pratiquement doublée(j'avais un chauffe bain au gaz auparavant). Après m'être renseigné, il apparait que l'installation faite ne l'a pas été dans les règles de l'art et que au lieu de faire des économies, le ballon doit être chauffé non pas par le solaire mais par l'électricité.

Il apparaîtrait qu'il aurait fallu 2 capteurs au lieu d'un et de plus l'emplacement qui avait été décidé lors de la commande près du faitage n'a pas été respecté et que la pose a été faite en bas du toit près de la dalle.

Puis je avoir un recours contre l'installateur et que dois je faire.

Je vous remercie par avance de votre réponse et dans l'attente,

Cordialement

Jacques CAZABLON